



CONSEIL MUNICIPAL DE SENLIS

COMPTE-RENDU

Séance publique du **jeudi 28 janvier 2016** à 20h30
affiché le 29 janvier 2016

Les délibérations sont exécutoires à la date du 29 janvier 2016 :
reçues par la Sous-Préfecture de Senlis et affichées le 29 janvier 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 22 janvier 2016 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 28 janvier 2016 à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 28 - Pouvoirs : 5 - Votants : 33 - Absent : 0.

Présents : Mme LOISELEUR - M. DELLOYE - M. PRUCHE - Mme ROBERT - M. DEROODE - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme GORSE-CAILLOU - Mme LUDMANN - Mme MULLIER - M. L'HELGOUALC'H - M. SIX - Mme TEBBI - M. CURTIL - Mme BAZIREAU - Mme PRUVOST-BITAR - M. LEFEVRE - M. GUALDO - Mme BENOIST - M. BATTAGLIA - Mme CORNU - M. PESSÉ - Mme MIFSUD - M. CANTER - Mme HULI - Mme AUNOS - Mme REYNAL - M. BASCHER - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. PRUCHE à Mme ROBERT (uniquement pour la délibération n° 10) - Mme LEBAS à Mme SIBILLE - M. BIJEARD à Mme LOISELEUR - M. CLERGOT à Mme BAZIREAU - Mme BONGIOVANNI à M. L'HELGOUALC'H - M. DUBREUCQ-PÉRUS à M. BASCHER - **Secrétaire de séance :** Mme CORNU - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

ORDRE DU JOUR

Domaine : Instances

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2015

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 6 avril 2014, conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Domaine : Finances

N° 04 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Budget Primitif 2016

N° 05 - AP/CP n° 1201 - Restauration de l'ancienne Église Saint-Pierre - Révision

N° 06 - AP/CP n° 1103 - Aménagement de Terrains de Rugby - Révision

N° 07 - AP/CP n° 1101 - Voirie, signalisation, éclairage public - Révision

N° 08 - Avance sur subvention 2016 - Office du Tourisme

N° 09 - Avance sur subvention 2016 - Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis (CEEBIOS)

Domaine : Techniques

N° 10 - Acquisition foncière - Terrain rue de la Fontaine des Arènes

Domaine : Sécurité

N° 11 - Demande de subvention au FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) - 3^{ème} phase de vidéo-protection

N° 12 - Demande de subvention au Conseil Départemental - 3^{ème} phase de vidéo-protection

Domaine : Évènementiel / Vie associative / Culture

N° 13 - Tarifs billetterie « Senlis fait son théâtre » - 5^{ème} édition

N° 14 - Demandes de subvention à différents organismes privés au titre de l'année 2016 pour les manifestations culturelles municipales

N° 15 - Convention de partenariat pour le bicentenaire de Thomas Couture

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire expose,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est d'usage de désigner le plus jeune membre du Conseil Municipal qui procédera ensuite à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée (à la demande de l'unanimité du Conseil Municipal) et à l'unanimité,

- a désigné Madame CORNU Virginie secrétaire de séance.

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2015

Madame le Maire expose,

Il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal l'adoption du procès-verbal de la réunion du jeudi 3 décembre 2015 qui a été transmis dans le cadre de cette réunion.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a adopté ce procès-verbal.

N° 03 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 6 avril 2014, conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions suivantes, prises en vertu de la délégation qu'il lui a conférée :

215 du 14 octobre - Convention de tournage avec la société GOOD TV (92 Boulogne-Billancourt), pour le tournage d'une émission de divertissement sur la commune le 19 octobre - Recette : 635 €.

216 du 15 octobre - Contrat avec Éric SINGELIN pour une prestation de location de l'exposition "Pop-up" et l'animation de deux ateliers de création de cartes « pop-up ». Exposition du 5 janvier au 6 février 2016 et animation le 23 janvier 2016 à la bibliothèque municipale - coût : 1 244 € TTC.

217 du 15 octobre - Contrat de vente avec « Les Vents des Bois » (77 Evry-Gregy-sur-Yerres), pour une prestation musicale dans le cadre du Village de Noël les 5 et 6 décembre - Coût : 1 900 € TTC.

- 218** du 19 octobre - Avenant au contrat de maintenance auprès de la société SCHNINDLER (78 Vélizy Villacoublay) pour l'ascenseur de l'Hôtel de ville, afin d'inclure dans le marché les stipulations issues du décret n° 2012-674 du 4 mai 2012 notamment repris dans les articles R.125-2-1 et R.125-2-5 du code de la construction et de l'habitation. Le contrat initial d'un an passé le 1^{er} janvier 2013 et renouvelable 3 fois, reste inchangé - Coût : 2 643,16 € TTC, montant inchangé.
- 219** du 20 octobre - Contrat avec la société 3M France pour la maintenance préventive, corrective et l'assistance téléphonique des équipements (détecteurs électromagnétiques et dé-resensibilisateur) de la Bibliothèque Municipale pour une durée d'un an - Coût : 2 621,30 € TTC.
- 220** du 22 octobre - Convention avec le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France pour l'utilisation de l'application URBAWEB en vue d'instruire les actes d'urbanisme de la Ville de Senlis, convention consentie sans limite de durée - Convention à titre gratuit.
- 221** du 23 octobre - Abrogation de la décision n° 15/115 relative à l'avenant n° 1 pour le marché n° 15/01 avec la société CIEPIELA BERTRANUC (60 Creil) pour l'entretien et le dépannage des chaudières murales dans les bâtiments et logements communaux de la ville de Senlis, il est décidé d'un avenant n°2 au marché n° 15/01 qui a pour objet d'ajouter une chaudière ELM Leblanc Acléis située dans le logement du gardien de l'école Anne de Kiev - Coût : Le montant de l'avenant est fixé à 422,91 € HT pour la durée totale du marché (3 ans) portant le montant du marché initialement fixé à 72 737,61 € HT, à la somme de 73 160,52 € HT.
- 222** du 28 octobre - Convention avec l'école élémentaire Anne de Kiev (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase Anne de Kiev et du Vélodrome pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Coût : convention à titre gracieux.
- 223** du 28 octobre - Convention avec le groupe scolaire de Brichebay (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase de Brichebay et de la salle polyvalente de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Coût : Convention à titre gracieux.
- 224** du 28 octobre - Convention avec le lycée Saint-Vincent (60 Senlis) pour l'occupation des terrains de Rugby à Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.
- 225** du 28 octobre - Convention avec le collège Albéric Magnard (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase de Beauval et de la piscine d'hiver de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.
- 226** du 28 octobre - Convention avec l'école Notre-Dame du sacré Cœur (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase Yves Carlier et du vélodrome de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.
- 227** du 28 octobre - Convention avec l'école maternelle Anne de Kiev (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase Yves Carlier et du vélodrome de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.
- 228** du 28 octobre - Convention avec l'école élémentaire de l'Argillère (60 Senlis) pour l'occupation de la salle de Judo des 3 Arches et du gymnase de Beauval de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.
- 229** du 28 octobre - Convention avec le groupe scolaire Séraphine Louis (60 Senlis) pour l'occupation du dojo Saint-Péravi, du gymnase Yves Carlier, du Vélodrome et de la salle de Tennis de Table de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.
- 230** du 28 octobre - Convention avec l'école maternelle Saint-Péravi (60 Senlis) pour l'occupation du dojo Saint-Péravi de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.
- 231** du 28 octobre - Convention avec le collège Fontaine des Prés (60 Senlis) pour l'occupation du dojo Saint-Péravi, du gymnase de la Fontaine des Prés et de la salle annexe, du Vélodrome, de la salle de Tennis de Table et de la piscine d'hiver de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.
- 232** du 28 octobre - Convention avec le collège Anne-Marie JAVOUHEY (60 Senlis) pour l'occupation du Vélodrome, de la salle de gymnastique et de judo des 3 Arches, de la salle de Tennis de Table, du gymnase Yves Carlier, du terrain de football de la Cuvette et de la piscine d'Hiver de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.
- 233** du 28 octobre - Régularisation de contrat d'assurance avec la compagnie SMACL (79 Niort) concernant les mouvements de véhicules au titre de l'année 2014 - Coût : 9,78 € TTC.
- 234** du 29 octobre - Convention avec le Senlis Athlé (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase Yves Carlier, du Vélodrome et de la salle polyvalente de Brichebay de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.
- 235** du 29 octobre - Convention avec l'école des Serres de l'Aigle (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase de la Fontaine des Prés et de la salle annexe de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

236 du 29 octobre - Convention avec le Rugby Club (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase de Beauval et du stade de Rugby de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

237 du 29 octobre - Convention avec l'Amicale Laïque Senlisienne (60 Senlis) pour l'occupation de la salle annexe de la Fontaine des Prés de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

238 du 29 octobre - Convention avec l'association Athlétic Futsal club Senlisien (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase de Brichebay et de la Fontaine des Prés de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

239 du 29 octobre - Convention avec l'association Compagnie d'Arc du Montauban (60 Senlis) pour l'occupation de la 1^{ère} Arche du complexe des 3 Arches de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

240 du 29 octobre - Convention avec l'association Union Sportive Municipale Senlisienne (60 Senlis) pour l'occupation des stades de football avenue de Creil et avenue de Reims et du gymnase de la Fontaine des Prés de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

241 du 29 octobre - Convention avec l'association Krav Maga (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase Anne de Kiev de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

242 du 29 octobre - Convention avec l'association d'Etude et d'Enseignement de l'Aïkido (60 Senlis) pour l'occupation de la salle d'Aïkido du complexe des 3 Arches de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

243 du 29 octobre - Convention avec l'association Les Trois Armes (60 Senlis) pour l'occupation de la salle d'Escrime de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

244 du 29 octobre - Convention avec l'association Bei Long Quan (60 Senlis) pour l'occupation de la 1^{ère} Arche du complexe des 3 Arches de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

245 du 29 octobre - Convention avec l'association Senlis Basket Ball (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase Yves Carlier et du gymnase de la Fontaine des Prés de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

246 du 29 octobre - Convention avec l'association Taekwondo (60 Senlis) pour l'occupation de la 1^{ère} Arche du complexe des Trois Arches de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

247 du 30 octobre - Convention avec l'association Etoile de Mer Senlisienne (60 Senlis) pour l'occupation de la piscine d'hiver de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

248 du 30 octobre - Convention avec l'association Cercle des Nageurs de Senlis (60 Senlis) pour l'occupation de la piscine d'hiver de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

249 du 30 octobre - Convention avec l'association Club d'Aéromodélisme Senlisien (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase de Brichebay de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

250 du 30 octobre - Convention avec l'association de Gymnastique Senlisienne (60 Senlis) pour l'occupation de la salle de gymnastique du complexe des 3 Arches de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

251 du 30 octobre - Convention avec les Pompiers de Senlis (60 Senlis) pour l'occupation de la piscine d'hiver de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

252 du 30 octobre - Convention avec Ligne et Forme (60 Senlis) pour l'occupation de la salle de fitness de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

253 du 30 octobre - Convention avec l'association Shoto Karaté Senlis (60 Senlis) pour l'occupation de la salle de karaté du complexe des 3 Arches de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

254 du 30 octobre - Convention avec l'association Studio M (60 Senlis) pour l'occupation du dojo Saint-Péravi de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

255 du 30 octobre - Convention avec l'association GSS Judo (60 Senlis) pour l'occupation de la salle de judo du complexe des 3 Arches de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

256 du 30 octobre - Convention avec l'association Senlis Handball (60 Senlis) pour l'occupation du gymnase de Brichebay et du gymnase Hugues Capet de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

257 du 30 octobre - Convention avec l'association Arborescence (60 Senlis) pour l'occupation de la salle de karaté du complexe des 3 Arches de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

258 du 30 octobre - Convention avec l'association Tous en Scène (60 Senlis) pour l'occupation du dojo Saint-Péravi de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

259 du 30 octobre - Convention avec l'association A vous de Jouer (60 Senlis) pour l'occupation du dojo Saint-Péravi de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

260 du 30 octobre - Convention avec l'école de musique de Senlis (60 Senlis) pour l'occupation de la salle de réunion du complexe sportif des 3 Arches de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

261 du 30 octobre - Convention avec l'association Autour de Mozart (60 Senlis) pour l'occupation de la salle de réunion du complexe sportif des 3 Arches de Senlis pour un an à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.

262 du 2 novembre - Contrat avec la société LOGITUD Solution SAS (68 Illzach) pour la maintenance du pro logiciel "Pack Fourrière Gestion des fourrières véhicules" pour la Police Municipale pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 - Coût : 821,66 € HT.

263 du 2 novembre - Marché n° 15 / 19 avec la SARL Didier DEGAUCHY pour le remplacement des réseaux d'assainissement et d'eau potable, rue de Meaux - Coût : 79 995,25 € HT.

264 du 2 novembre - Non reconduction de contrat de maintenance avec la société ARS DATA (32 Ramonville) pour le logiciel DuoNet du conservatoire municipal de Senlis.

265 du 3 novembre - Avenant au marché n° 15 / 18 passé avec la société Télémedia (59 Templemars) pour la refonte et la maintenance du site internet de la ville de Senlis et de sous-sites - Coût inchangé, modification des modalités de facturation et des pourcentages à verser à chaque étape de la réalisation du marché.

266 du 3 novembre - Mise au pilon de livres conformément à la liste annexée à la décision.

267 du 3 novembre - Contrat avec La Sphère Bleue (75 Paris) pour la représentation du spectacle Workshop Classique Académique le 15 novembre dans le cadre du festival « Senlis Mène la Danse » - Coût : 1 000 € TTC.

268 du 3 novembre - Contrat de prestation avec Karma Dance Project (75 Paris) pour la tenue de 3 cours de danse d'une heure et demie et pour la représentation du spectacle Quadirx le 15 novembre - Coût : 1 000 € TTC.

269 du 2 novembre - Convention avec la société MYHOPP (60 Senlis) pour l'occupation temporaire sur bâtiment 6 du Quartier Ordener d'une surface de 27,30 m² pour y développer une activité de développement d'outils informatiques Bio-inspirés dans le domaine de la santé pour une durée de 2 ans - Coût : Loyer : 182 € net /mois, charges (fluides, entretien, abonnement très haut débit) : 187,32 € / mois, charges d'installation : branchement ligne THD 50 € + 20 € / prise, badge 15 € / badge.

270 du 3 novembre - Marché pour l'aménagement de l'Avenue de Creil. Lot 1 : Travaux paysagers avec la société UNIVERSAL PAYSAGE (77 Chelles) pour un montant de 93 933,33 € HT, ce montant se décompose d'une tranche ferme de 73 855,12 € HT, d'une tranche conditionnelle n° 1 de 17 976,01 € HT et d'une tranche conditionnelle n° 2 de 2 102,20 € HT. Lot 2 : Voirie et réseaux divers avec la société EIFFAGE TP (77 Chelles) pour un montant de 106 710,26 € HT, ce montant se décompose d'une tranche ferme de 67 442,85 € HT, d'une tranche conditionnelle n° 1 25 094,84 € HT et d'une tranche conditionnelle n° 2 de 14 172,57 € HT.

271 du 3 novembre - Contrat avec la société STANLEY SECURITE (94 Ivry sur Seine) pour la fourniture d'un dispositif d'alerte travailleur isolé d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} décembre 2015 - Coût : 705,60 € par an.

272 du 3 novembre - Contrat avec POINT DE SUSPENSION (26 Valence) pour des cours de jazz niveau 1 et 2 le 14 et 15 novembre dans le cadre du festival « Senlis mène la danse » - Coût : 600 € TTC, s'ajouteront les frais de restauration et d'hébergement.

273 du 3 novembre - Contrat avec Incidence Chorégraphique (78 Montesson) pour les représentations du 14 novembre et un pas de deux le 15 novembre ainsi que la prestation technique du 13 au 15 novembre dans le cadre du festival de « Senlis mène la Danse » - Coût : 10 200 € TTC.

274 du 3 novembre - Convention de prestation de service avec Bulldog association audiovisuelle (80 Amiens) pour une animation maquillage et effet spéciaux le 31 octobre 2015 - Coût : 450 € TTC

275 du 3 novembre - Contrat avec la société Fond de Scène (95 Ermont) pour l'animation d'un atelier de création littéraire lors des vacances de la Toussaint à la Bibliothèque Municipale - Coût : 800 € TTC

276 du 3 novembre - Contrat avec la société Fond de Scène (95 Ermont) pour l'animation d'un atelier d'écriture pour débutants, le 17 octobre et le 28 novembre à la bibliothèque municipale - Coût : 320 € TTC.

277 du 4 novembre - Convention de représentation avec la société SACEM (92 Neuilly sur Seine) pendant les cours du conservatoire municipal de musique et de danse de Senlis - Coût : 51,91 € TTC.

278 du 5 novembre - Convention avec la CC3F pour l'occupation de la salle de réunion du complexe sportif des 3 Arches, pour une durée d'un an renouvelable - Convention à titre gratuit.

279 du 10 novembre - Avenant n° 3 avec la société CIEPIELA BERTRANUC (60 Creil) pour l'entretien et le dépannage des chaudières murales dans les bâtiments et logements communaux de la ville de Senlis, allant pour objet le rajout de 2 logements communaux suite à remplacement de chaudières - Coût : 422,91 € HT.

280 du 12 novembre - Convention d'occupation temporaire du domaine public communal, à titre précaire et révocable, avec Mesdames Sandy SANCHEZ (60 Pont Sainte Maxence) et Bérangère MARCHANDISE (60 Saint Sauveur) pour l'organisation du Noël des Créateurs, les 12 et 13 décembre 2015 - Coût : 298 € / jour.

281 du 12 novembre - Contrat de cession avec "l'Etoile en panne" (42 Saint-Chamond), pour le spectacle "Les Carillonneurs" par la Compagnie Gueule de Loup, les 19 et 20 décembre 2015, dans le cadre de "Senlis en fête" - Coût 3 400 € TTC auxquels s'ajoutent les frais de restauration et d'hébergement.

282 du 12 novembre - Convention avec la Ligue de l'Enseignement (60 Beauvais) pour la mise à disposition de locaux et d'une aide financière aux stagiaires Senlisiens pour l'organisation d'un stage B.A.F.A. - Coût : 714,12 €.

283 du 12 novembre - Contrat avec l'association Black Source Dance & Co (91 Draveil), pour la représentation du spectacle Get Higher, le 15 novembre 2015 au gymnase Yves Carlier, dans le cadre du festival "Senlis mène la danse" - Coût : 3 300 € nets.

284 du 12 novembre - Contrat avec l'association Studios Le Terrier (94 Arcueil), pour un spectacle de musique à la Bibliothèque Municipale, le 5 mars 2016 - Coût : 500 € TTC.

285 du 12 novembre - Contrat avec l'association Correspondance (93 Rosny-Sous-Bois), pour une exposition à la Bibliothèque Municipale, du 5 mars au 9 avril 2016 - Coût : 300 € TTC.

286 du 13 novembre - Marché avec la société Michael Page International (92 Neuilly-Sur-Seine) pour l'assistance aux opérations de recrutement et d'intégration des nouveaux collaborateurs de catégorie A et emplois fonctionnels, marché conclu pour une année et reconductible 3 fois - Coût : Montant maximum annuel de commande de 35 000 € HT.

287 du 13 novembre - Acceptation indemnisation incendie Bibliothèque émis par le cabinet Kruger - Recette : 149 344,13 € TTC.

288 du 16 novembre - Contrat avec I2G Business Géografic (69 Villeurbanne) pour la maintenance et l'assistance du logiciel UrbaWeb pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois - Coût : 983 € TTC annuel.

289 du 17 novembre - Convention avec la Croix-Rouge Française (75 Paris), pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion de la cérémonie de vœux du Maire aux associations et institutionnels le 8 janvier 2016, au gymnase de Brichebay - Coût : 80 €.

290 du 17 novembre - Contrat avec l'autoentreprise UAEA/C2S "Un âne en Ardennes" (08 Vaux-Vilaine), pour une animation « l'âne de Saint-Nicolas », le 5 décembre 2015, dans Senlis, dans le cadre de « Senlis en fête » - Coût : 584 € nets.

291 du 17 novembre - Convention avec la Croix Rouge Française (60 Senlis) pour le 9 janvier 2016, pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion du repas des aînés - Coût : 120 € TTC.

292 du 17 novembre - Convention avec les Amis de la Bibliothèque pour la mise à disposition de DVD à la Ville de Senlis - Convention à titre gratuit.

293 du 24 novembre - Mise au pilon de livres conformément à la liste annexée à la décision.

294 du 24 novembre - Mise au pilon de livres conformément à la liste annexée à la décision.

295 du 24 novembre - Mise au pilon de livres conformément à la liste annexée à la décision.

296 du 24 novembre - Mise au pilon de livres conformément à la liste annexée à la décision.

- 297** du 26 novembre - Contrat avec Securiteinfo.com (60 Bonneuil-en-Valois) pour la maintenance de l'Appliance pour le site web de la Bibliothèque Municipale pour une durée d'un an - Coût : 612,86 € TTC.
- 298** du 26 novembre - Contrat avec Securiteinfo.com (60 Bonneuil-en-Valois) pour l'administration et l'hébergement sur serveur dédié du site de la Bibliothèque Municipale pour une durée d'un an - Coût : 1 544,26 € TTC.
- 299** du 26 novembre - Contrat avec Securiteinfo.com (60 Bonneuil-en-Valois) pour l'administration de l'Appliance pour le site web de la Bibliothèque Municipale pour une durée d'un an - Coût : 2 386,94 € TTC.
- 300** du 26 novembre - Contrat avec Sécuritéinfo.com (60 Bonneuil-en-Valois) pour la maintenance de l'Appliance pour le site web de la Police Municipale pour une durée d'un an - Coût : 594,72 € TTC.
- 301** du 26 novembre - Contrat avec Securiteinfo.com (60 Bonneuil-en-Valois) pour l'administration de l'Appliance pour le site web de la Police Municipale pour une durée d'un an - Coût : 1 919,23 € TTC.
- 302** du 26 novembre - Contrat avec le Centre Equestre de Mériel (95 Mériel), pour la mise à disposition d'un attelage tiré par deux chevaux et conduit par un cocher et un groom, le 19 et 20 décembre 2015, dans le centre-ville de Senlis, dans le cadre de « Senlis en Fête » - Coût : 2 275 € TTC.
- 303** du 26 novembre - Contrat avec Cégid Public (95 Cergy-Pontoise) pour la maintenance du Progiciel Election de l'état civil pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 - Coût : 1 395,64 € HT.
- 304** du 26 novembre - Contrat avec Cégid Public (95 Cergy-Pontoise) pour la maintenance du Progiciel Carrus des Ressources Humaines pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 - Coût : 4 580,76 € HT.
- 305** du 26 novembre - Contrat avec Cégid Public (95 Cergy-Pontoise) pour l'assistance téléphonique du Progiciel Carrus des Ressources Humaines pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 - Coût : 1359,96 € HT.
- 306** du 26 novembre - Contrat avec Cégid Public (95 Cergy-Pontoise) pour l'assistance téléphonique du Progiciel Election de l'état civil pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 - Coût : 118,44 € HT.
- 307** du 26 novembre - Convention avec l'association "Les Amis de la Vapeur" (60 Villers Saint Paul), pour la circulation de locomotives et wagons ferrés, les 12, 13 et 16 décembre 2015, sur le cours Thoré-Montmorency, dans le cadre de « Senlis en Fête » - Coût : 2 000 € net auxquels s'ajoutent les frais de restauration.
- 308** du 30 novembre - Avenant n° 36 au protocole d'accord avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux de France pour l'enseignement de la culture musicale à l'école - Coût : 1 810 € heure / an (montant révisable annuellement) auxquels s'ajoutent un droit d'adhésion forfaitaire de 524,90 €.
- 309** du 30 novembre - Marché suite à procédure adaptée avec la SARL APELMAT (60 Bresles) pour la fourniture et la livraison d'une mini pelle et d'une remorque porte engins pour les services techniques - Coût : 37 680 € TTC.
- 310** du 1^{er} décembre - Contrat de cession avec SMartFr (59 Lille), pour de la ballowneries en solo par la Compagnie La Balladingue, les 5 et 6 décembre 2015, au sein du Village de Noël, places Notre-Dame et Saint-Frambourg, dans le cadre de « Senlis en Fête » - Coût : 900 € TTC auxquels s'ajoutent les frais de restauration et d'hébergement.
- 311** du 1^{er} décembre - Indemnisation de Monsieur et Madame BOILEAU, victimes des conséquences de la chute du rempart Bellevue, les privant d'une partie de leur jardin pour la période de février 2013 à octobre 2015 - Coût : 2 538,03 € TTC.
- 312** du 1^{er} décembre - Convention d'occupation temporaire au profit de la société GREENEVER (38 RIVES), pour 2 locaux du bâtiment 6 du Quartier Ordener, d'une surface de 17,86 m² pour le local n° 210 et de 13,80 m² pour le n° 211. Locaux mis à disposition pour le développement d'une activité de production d'hydrogène totalement décarbonné. Pour une durée de 1 an renouvelable. - Recette : Loyer : 211,07 € / mois, charges (fluides, entretien, abonnement très haut débit) : 210 € / mois, charges d'installation : branchement ligne THD 50 € + 20 € / prise, badge 15 € / badge.
- 313** du 1^{er} décembre - Convention d'occupation temporaire au profit de l'association CEEBIOS, pour une partie du bâtiment 6 du Quartier Ordener, d'une surface de 13,72 m². Local mis à disposition pour le développement d'une activité associative. Pour une durée de 1 an renouvelable. - Occupation consentie en échange de contribution et proposition au développement du quartier Ordener et ce pendant toute la durée de la convention. La facturation du loyer et de toutes charges feront l'objet d'un avenant qui sera pris après une année de fonctionnement.
- 314** du 2 décembre - Convention avec la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole (80), pour la mise en dépôt, au Musée d'Art et d'Archéologie de Senlis, de l'œuvre "Etude pour Timon d'Athènes" de Thomas Couture par les musées d'Amiens, pour une durée de 5 ans - Convention à titre gratuit.

- 315** du 3 décembre - Convention avec l'Association "Chœur et Orchestre de Chambre", le collège Albéric Magnard et le Conseil Départemental de l'Oise, pour l'utilisation par l'Association "Chœur et Orchestre de Chambre" des salles de musique 1 et 3 du Collège Albéric Magnard, tous les mardis, pour des répétitions de chant, pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 8 juillet 2016 - Convention à titre gratuit.
- 316** du 3 décembre - Convention avec le Club d'Athlétisme de Senlis, le Lycée Amyot d'Inville et la Région Picardie, pour l'utilisation par le Club d'Athlétisme de Senlis de la salle de réunion Administration les 6 novembre et 4 décembre 2015, 8 janvier, 5 février, 4 juin, 4 mars, 1^{er} avril, 13 mai et 10 juin 2016 - Convention à titre gratuit.
- 317** du 7 décembre - Convention avec la Mairie de Fleurines (60), pour l'utilisation de la piscine d'hiver pour l'année 2015-2016, pour une durée d'un an à compter du 10 septembre 2015 - Recette : 40 € par séance conformément aux tarifs municipaux en vigueur.
- 318** du 7 décembre - Convention avec le Badminton Club Senlisien (60), pour l'occupation du gymnase de Brichebay, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.
- 319** du 7 décembre - Convention avec le Lycée Amyot d'Inville (60), pour l'occupation des gymnases de Brichebay et Hugues Capet, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} septembre 2015 - Convention à titre gratuit.
- 320** du 8 décembre 2015 - Marchés suite à procédure adaptée avec pour le lot 1 : la société DUBOIS GRANDES CUISINES (60 Compiègne), pour 2 fours professionnels de remise en température pour le restaurant scolaire Anne de Kiev et le restaurant de la salle associative du Bel Age - Coût : 5 963,40 € TTC. Pour le lot 2 : la société NORD COLLECTIVITE (59 Bois-Grenier), pour 1 armoire frigorifique professionnelle pour le restaurant scolaire Anne de Kiev - Coût : 1 578 € TTC. Pour le lot 3 : la société DUBOIS GRANDES CUISINES (60 Compiègne), pour 1 armoire réfrigérée négative pour le restaurant scolaire Anne de Kiev - Coût : 871,32 € TTC). Pour le lot 4 : la société NORD COLLECTIVITE (59 Bois-Grenier), pour un lave-vaisselle professionnel pour le restaurant scolaire Orion - Coût : 3 849,37 € TTC.
- 321** du 9 décembre - Contrats avec l'Association "Lire en Scène" (75), pour les lectures "Insurrection poétique" le 28 mars 2015 à 15 h et "Résistance" le 21 novembre 2015 à 15 h, organisées à la Bibliothèque Municipale - Coût : 1 000 € TTC.
- 322** du 10 décembre - Avenant 1 aux marchés n° 14/08 et 14/09 avec la société GRAINOR (59 Templeuve) pour la fourniture de produits horticoles pour l'entretien des espaces verts pour le lot 2 : Engrais et le lot 3 : Terreaux et paillages. L'avenant a pour objet le transfert des marchés à la société CLHORODIS - Coût : Sans incidence financière.
- 323** du 11 décembre - Passation d'un bail avec l'association d'Aide à Domicile du Pays de Senlis (60300 Senlis) pour la location de quatre bureaux au rez-de-chaussée de l'immeuble sis Eugène GAZEAU, représentant une superficie de 67,05 m². Bail d'une durée de 3 ans - Coût : 625 € / mois révisable annuellement et 191 € / mois de charges locatives.
- 324** du 14 décembre - Marché avec la société NTI (60 Beauvais) pour l'extension du dispositif de vidéo protection urbaine de la ville de Senlis dans le quartier de Bon Secours phase 1, le marché est conclu pour une année - Coût : 47 350,80 € TTC - Maintenance préventive phase 1 et 2 pour un montant 1 200 € TTC - Maintenance corrective phase 1 et 2 pour un montant de 1 080 € TTC.
- 325** du 14 décembre - Marché avec la société SAS Konica Minolta Solutions France (78 Carrière sur Seine) pour la location, l'acquisition et la maintenance d'un parc de matériels d'impression multifonction et fournitures consommables spécifiques, location avec option d'achat conclu pour une période de quatre ans - Coût : Montant annuel maximum de commande fixé à 60 000 € HT.
- 326** du 14 décembre - Contrat avec la société I Open Service pour le logiciel de gestion et de communication Opentalent School Premium du Conservatoire Municipal conclu pour une durée de 12 mois - Coût : Redevance annuelle de 4 600 € TTC.
- 327** du 14 décembre - Avenant n° 2 au marché n° 14 / 08 avec la société CHLORODIS (62 Saint-Laurent-Blangy) pour la fourniture de produits horticoles pour l'entretien des espaces verts, lot 2 : Engrais - Coût : Montant annuel maximum de commande passe de 10 000 à 13 000 € HT pour 2 années d'exécution restantes.
- 328** du 15 décembre - Bail civil au profit de l'AF3V (60 Senlis) pour la location d'un local d'une superficie de 10,80 m² au sein de l'immeuble avenue Eugène Gazeau, pour une durée de 2 ans à compter du 19 septembre 2015 - Coût : Loyer mensuel 105 € révisable la 2^{ème} année, charges mensuelles 30 €.
- 329** du 15 décembre - Contrat d'exposition avec Mari GOUSSE (60 Beauvais) dans le cadre de Senlis un artiste du 14 juillet au 16 octobre 2016 - Coût : 5 200 € TTC.
- 330** du 15 décembre - Convention avec la société TOO MANY PIXELS (75 Paris) dans le cadre du tournage d'un court-métrage intitulé "The white barn owl" le 21 décembre - Coût : 185 € TTC.

331 du 16 décembre - Convention avec la société Drone & You (60 Senlis) pour l'occupation temporaire du Quartier Ordener, local n° 202 du bâtiment 6, d'une surface de 17,17 m² pour y développer une activité de formation dans le domaine aéronautique et de pièce détachées. Pour une durée d'1 an renouvelable 2 fois - Recette : Loyer 137,36 € net / mois, charges (fluides, entretien, abonnement très haut débit) : 132,71 € / mois, charges d'installation : branchement ligne THD 50 € + 20 € / prise, badge 15 € / badge.

332 du 16 décembre - Réalisation d'un emprunt de 740 000 € à taux fixe auprès du Crédit foncier de France pour une durée de 15 ans.

333 du 17 décembre - Marché avec la SAS INDDIGO (75 Paris) pour l'étude préalable à l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal sur le parvis de l'ancienne gare (lot n°2), étude composée de trois phases : Phase 1 état des lieux et diagnostic, phase 2 proposition de scénarii aménagement et la phase 3 réalisation d'un plan d'aménagement détaillé pour une durée de 24 mois - Coût : 16 510 € HT.

334 du 17 décembre - Révision des tarifs municipaux loyers et charges au 1^{er} janvier 2016 - Prix des loyers (/ m² / mois) 2,95 €, prix des garages (/ mois) : 56,13 €, charges communes (/ mois / logement) : 33,73 €, électricité, eau (/ trimestre) : électricité par adulte 53,50 €, électricité par enfant 49,01 €, eau 7,66 € et le chauffage (/ m² / trimestre) 4,29€.

335 du 18 décembre - Marché avec l'OPAC de l'Oise (60 Beauvais) pour l'enquête sociale et l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) dans le cadre d'un projet d'aménagement de terrains à destination de gens du voyage pour une période de 3 mois - Coût : 10 338,20 € HT.

336 du 18 décembre - Marché avec la SARL Chemin Faisant (75 Paris) pour l'étude de faisabilité pour l'extension du parc d'activité des Portes de Senlis, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension du Parc d'activité des Portes de Senlis, en zone 2AUe, située de long de la Route Départementale 1324 sur une surface d'environ 17 hectares pour une durée de 24 mois - Coût : 68 523,50 € HT.

337 du 21 décembre - Mise au pilon de livres conformément à la liste annexée à la décision.

338 du 21 décembre - Contrat avec la société ENGIE (92 Courbevoie) pour la fourniture de gaz naturel pour l'alimentation des différents sites communaux, pour une durée de 3 mois - Coût : Tarif gaz en vigueur en fonction de la consommation de chaque site tel que détaillé dans le contrat.

339 du 22 décembre - Marché avec la société SARECO (75 Paris) pour l'étude de stationnement sur le centre-ville élargi de Senlis, cette étude est composée de trois phases : Phase 1, état des lieux, Phase 2, définition des objectifs de la politique de stationnement, Phase 3 : l'approfondissement de la politique de stationnement. Pour une durée de 24 mois - Coût : 28 350 € TTC.

340 du 23 décembre - Contrat avec ECOLAB PEST FRANCE (94 Arcueil) pour l'abonnement de service de dératisation / désinfection des bâtiments de la résidence Thomas Coutures, 2 interventions prévues, contrat pour une durée d'un an - Coût : 2 338,60 € TTC.

341 du 23 décembre - Contrat avec ECOLAB PEST FRANCE (94 Arcueil) pour l'abonnement de service de dératisation de l'ensemble des réseaux d'assainissement, 2 interventions prévues, contrat pour une durée d'un an - Coût : 6 309,60 € TTC.

342 du 14 octobre - Décision de ne pas user du « droit de préemption » pour les déclarations d'intention d'aliéner des biens suivants :

au titre du D.P.U. du secteur sauvegardé :

- 4 rue de Bordeaux,
- 13 passage des Carmes,
- 7 bis rue du Haubergier,
- 18 rue de la Poterne,
- 2 rue de Meaux, 21 rue de la Poterne,
- 9 rue du Temple,
- 4 rue du Long Filet,
- 10 à 14 rue du Lion,
- 63, 65 rue de Meaux et Rempart de l'Escalade,
- 13 rue de la Corne de Cerf,
- 52, 54, 56, 58 rue Vieille de Paris et 2 rue du Long Filet,
- 10 rue Vieille de Paris, rue de la République, Résidence « Le Couvent des Carmes »,
- 6 place Henri IV.

au titre du D.P.U. extra-muros :

- 26 rue des Jardiniers,
- 5 square du Clos Saint Léonard,
- 6 allée de la Bréhaigne,
- 34 avenue de la Muette,
- 9 rue de la Garenne saint Lazare,
- 27 rue de l'Hôtel Dieu des Marais,
- 36 avenue du Maréchal Foch,
- 18 avenue de Saint Léonard,
- 32 avenue du Général de Gaulle,
- 62 rue du Haut de Villevert,
- 38 route de Chantilly, 39 avenue de la Fontaine des Rainettes,
- 18 rue du Clos de la Châtelaine,
- 19 rue Renoir,
- 5 rue de la République,
- 24 avenue du Pré de l'Evêque,
- 60 rue Paul Rougé.

Madame le Maire expose :

Vu l'article L. 2312-1 du CGCT, modifié par loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107,

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Préambule

Nous vous présentons ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un contexte économique et financier national de plus en plus contraint, notamment lié à la baisse continue des dotations de l'État. Nous devons répondre à ce qu'il nous faut bien appeler un véritable étranglement financier.

Les collectivités subissent un effet ciseau qui leur impose toujours plus de charges et de responsabilités, sans le transfert de moyens correspondants. L'inflation normative, qui peut générer également des coûts supplémentaires, par exemple les mises aux normes des bâtiments municipaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) à hauteur de 300 000 € par an, exige aussi des efforts accrus de la municipalité.

Continuer une politique d'investissements dynamique garante de notre avenir tout en maintenant notre choix de ne pas augmenter la fiscalité et en limitant la hausse de l'endettement : telle est l'équation complexe que nous devons résoudre alors que nos marges de manœuvre sont réduites. Ainsi nous poursuivons les efforts que nous avons entrepris dès 2011 pour réduire nos coûts de fonctionnement.

De plus, nous faisons des choix réalistes en fonction de la pertinence des services rendus à la population et à la Ville, comme l'illustre notamment notre politique de cessions immobilières, le regroupement scolaire des écoles de Bon Secours ou notre décision de fermer la piscine d'été.

Enfin, nous avons initié une démarche volontaire et innovante : nous ne nous limitons pas à la recherche classique constante et dynamique de subventions publiques, nous avons également recours à d'autres types de financements, tels que le mécénat, ou à des partenariats, comme les chantiers d'insertion, contribuant à réduire le coût des travaux et à maintenir un service public local de qualité. C'est la maîtrise des dépenses et la recherche de ressources de toute nature qui demeurent le moteur de notre démarche.

Le développement économique est au cœur de notre action : priorité est donnée à l'emploi, à la dynamisation du commerce en centre-ville et dans les quartiers. Nous agissons avec détermination et efficacité. C'est bien là tout le sens de notre politique mise en place depuis 2011 et qui commence à porter ses fruits, qu'il s'agisse de la requalification en cours de la zone d'activités économiques ou du CEEBIOS. 2016 est synonyme non seulement de concrétisation de travaux d'envergure pour notre territoire, tels que la rénovation de l'église Saint-Pierre ou la construction des tribunes et des vestiaires des nouveaux terrains de rugby, mais également de lancement de projets structurants tels que l'Eco Quartier.

La bataille pour l'emploi passe bien sûr aussi par le développement touristique. C'est bien pour cela que nous portons une attention toute particulière à la revalorisation de notre patrimoine naturel et historique. Après l'obtention pour Senlis du label Pays d'Art et d'Histoire, nous continuons à renforcer l'attractivité de notre territoire en recrutant un animateur du patrimoine. 2016 verra aussi l'arrivée du Très Haut Débit (THD) à Senlis dont la compétence relève désormais de la Communauté de communes et dont la mise en œuvre revient au Syndicat mixte Oise Très Haut Débit (SMOHD).

Nos orientations budgétaires reflètent nos priorités et notre volonté constante d'améliorer la qualité de vie des Senlisiens.

1 - Fonctionnement

a) Recettes

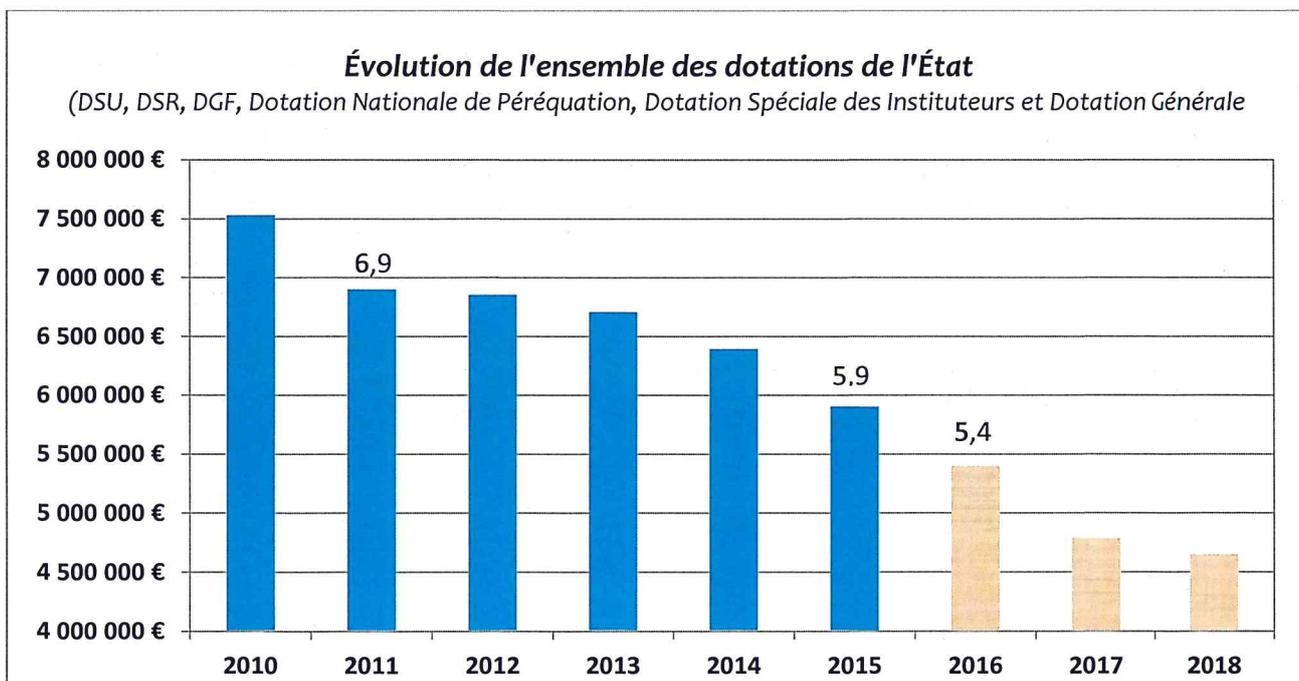
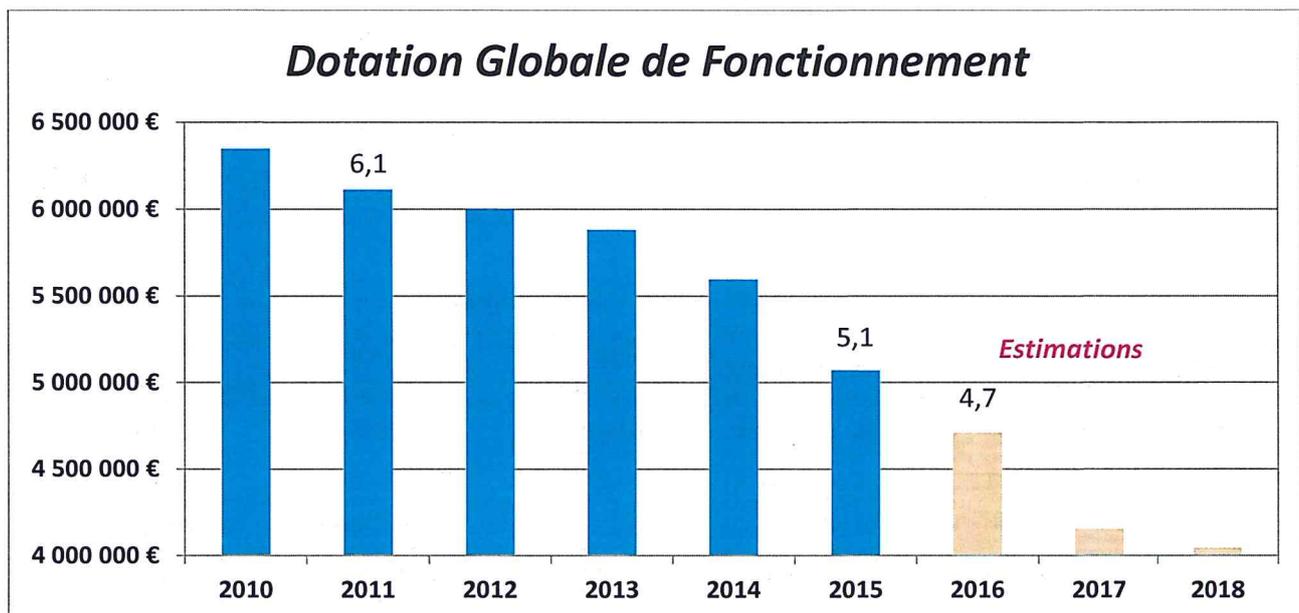
Dotations

Le contexte macro-économique et les orientations fixées par l'Etat ont des conséquences directes sur les finances de la commune, à travers notamment les baisses de dotations.

Concernant le budget de fonctionnement, nos marges de manœuvre se réduisent continuellement, puisque l'État continue de baisser sa dotation globale de fonctionnement,

Au niveau national, il est rappelé qu'en plus du recul des dotations de 1,5 milliards d'euros en 2014, un nouveau repli de 3,7 milliards d'euros en 2015 sera suivi d'une nouvelle diminution pour 2016. Cela se traduira dans le budget de la Ville par une baisse supplémentaire d'environ 500 000 euros de la dotation globale de fonctionnement.

Cela représente une perte de 2 330 000 € pour Senlis depuis 2013, soit un montant équivalent à 18,74 % de la fiscalité directe.



Au niveau local, il est constaté entre 2011 et 2016 une baisse des dotations à hauteur d'un 1 500 000 euros représentant plus de 2 fois l'autofinancement brut de 2011. Grâce aux efforts réalisés, nous avons, malgré tout, pu préserver celui-ci à un niveau supérieur à celui de 2011 (BP 2015 = 1 199 000 €).

Fiscalité locale

Pour 2016, il nous a déjà été annoncé une baisse de la CVAE de 35 866 €, soit 2,28 %, baisse liée au contexte économique national.

Depuis plusieurs années, nous n'enregistrons plus d'élargissement significatif de nos bases fiscales.

Notre action en faveur du développement économique (Ordener, Portes de Senlis, requalification de la ZAE Senlis Sud Oise) et du logement (éco quartier de la gare) doit nous permettre de voir à terme une évolution plus dynamique des bases.

Évolution des Produits fiscaux de Senlis

Année	Taxe habitation		Taxe Foncier bâti		Taxe Foncier non bâti		CFE + CVAE*		TOTAL		Évolution		
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Montant		Montant	%	
2011		5 183 990 €		4 627 518 €		60 153 €		3 082 862 €		12 954 523 €		+ 0,07 %	+ 9 606 €
2012		5 404 452 €		4 761 900 €		60 633 €		2 977 411 €		13 204 396 €		+ 1,93 %	+ 249 873 €
2013		5 583 475 €		4 906 423 €		61 112 €		3 407 317 €		13 958 327 €		+ 5,71 %	+ 753 931 €
2014		5 632 596 €		4 985 946 €		60 952 €		3 224 691 €		13 904 185 €		- 0,39 %	- 54 142 €
2015		5 685 674 €		5 038 961 €		61 379 €		3 218 536 €		14 004 550 €		+ 0,72 %	+ 100 365 €

*CFE : Cotisation Foncière des Entreprises - CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Évolution des bases fiscales de Senlis

Année	Montant	Montant	Montant	Montant	Progression
	Montant	Montant	Montant	Montant	pour les ménages
2011	22 268 000 €	20 076 000 €	112 900 €	42 456 900 €	+ 1,90 %
2012	23 215 000 €	20 659 000 €	113 800 €	43 987 800 €	+ 3,61 %
2013	23 984 000 €	21 286 000 €	114 700 €	45 384 700 €	+ 3,17 %
2014	24 195 000 €	21 631 000 €	114 400 €	45 940 400 €	+ 1,22 %
2015	24 423 000 €	21 861 000 €	115 200 €	46 399 200 €	+ 1,00 %

Chaque année la loi de finance détermine un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales. Pour 2015, il était de 0,9 %, pour 2016 il est de 1 %.

Alors que 30 % des communes en France ont fait le choix d'augmenter leurs taux de fiscalité, les nôtres restent les mêmes depuis notre arrivée en 2011. Tel qu'annoncé en préambule et malgré la stagnation du produit de la fiscalité directe qui représente environ 60 % de nos recettes de fonctionnement, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition en 2016.

Évolution des Taux d'imposition de Senlis

Année	Taxe habitation		Taxe Foncière bâti		Taxe Foncière non bâti		CFE	
	Taux	Évolution	Taux	Évolution	Taux	Évolution	Taux	Évolution
2011	23,28	+ 0 %	23,05	+ 0 %	53,28	+ 0 %	23,47	+ 0 %
2012	23,28	+ 0 %	23,05	+ 0 %	53,28	+ 0 %	23,47	+ 0 %
2013	23,28	+ 0 %	23,05	+ 0 %	53,28	+ 0 %	23,47	+ 0 %
2014	23,28	+ 0 %	23,05	+ 0 %	53,28	+ 0 %	23,47	+ 0 %
2015	23,28	+ 0 %	23,05	+ 0 %	53,28	+ 0 %	23,47	+ 0 %
Moyenne Communale en 2014	23,95	+ 0,29 %	20,20	+ 0,80 %	48,53	- 0,84 %	25,76	+ 0,03 %

2015	Senlis et intercommunalité	Moyenne des communes et de leurs intercommunalités de + de 10 000 habitants de l'Oise
Taxe d'habitation	25,58 %	26,57 %
Taxe foncière bâti	25,19 %	30,75 %
Taxe foncière non bâti	57,62 %	79,70 %
Cotisation foncière des entreprises	25,85 %	26,06 %

Politique tarifaire

Les tarifs de nos services publics ont été réformés en 2015 afin de tenir compte des charges de centralité qui pèsent sur Senlis. Un effort plus important avait été demandé aux non-résidents de la commune, qui utilisent nos services publics, notamment pour les piscines municipales, les Musées et la Bibliothèque. Ces tarifs n'ont pas été revalorisés pour 2016, à l'exception des tarifs de loyers qui demeurent cependant inférieurs à ceux du marché.

b) Dépenses

Depuis 2011, nous nous sommes engagés dans une politique courageuse de réduction des dépenses de fonctionnement, notamment en maîtrisant la masse salariale. Tout en maintenant une pression fiscale au même niveau sur les Senlisiens, nous avons redressé les comptes de la Ville grâce à une gestion rigoureuse.

Eu égard aux résultats déjà obtenus grâce au travail des services, et même s'il est devenu de plus en plus difficile chaque année de trouver de nouvelles marges de manœuvre, nous continuerons à produire des efforts en matière de réduction des coûts de fonctionnement.

Il est rappelé que lors du Conseil Municipal du 3 décembre dernier, le transfert des services « petite enfance et 3^{ème} âge » du CCAS à la Ville de Senlis et ses 59 agents a été voté. En termes de masse salariale, cela représentait 1 652 000 € en 2015 qui se trouve mécaniquement transféré au budget de la Ville en 2016.

Frais de personnel

Évolution des charges de personnel

Exercice Comptes administratifs	Charges de personnel	% évolution	Effectif Permanent au 31/12	% évolution	Dépenses réelles de fonctionnement	% évolution
2009	11 087 370,37 €	9,23 %	292	2,46 %	23 430 123,64 €	7,16 %
2010	11 277 297,71 €	1,71 %	290	- 0,68 %	21 907 914,52 €	- 6,50 %
2011	11 056 480,04 €	- 1,96 %	301	3,79 %	21 027 611,93 €	- 4,02 %
2012	11 209 257,25 €	0,01 %	291	- 3,32 %	21 941 926,70 €	4,35 %
2013	11 320 149,83 €	+ 0,99 %	282	- 3,09 %	22 284 463,16 €	1,56 %
2014	11 406 796,22 €	+ 0,76 %	284	+ 0,71 %	21 116 460,57 €	- 5,24 %
2015 *	11 169 200,00 €	- 2,09 %	271	- 4,58 %	21 565 500,00 €	2,12 %

* : chiffres provisoires pour 2015

Nous ne prévoyons aucune augmentation de la masse salariale prévisionnelle 2016 par rapport aux prévisions de 2015 si ce n'est l'intégration des 59 agents du CCAS.

Il convient de prendre en considération qu'une partie de l'évolution du poste de dépense lié au personnel relève de facteurs qu'il est difficile de maîtriser localement. En effet, la masse salariale augmente de manière mécanique en raison de plusieurs facteurs :

1/ Le Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) qui affiche une augmentation moyenne de 1,5 % ces dernières années.

2/ Les taux de cotisation sociale qui ont subi une augmentation moyenne de 1,8 % ces dernières années et dont la revalorisation devrait être de 0,34 % en 2016.

La maîtrise des dépenses de personnel a été une priorité en 2015 : non renouvellement d'une partie des départs, réduction du nombre de saisonniers et des heures supplémentaires.

Dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, 2016 verra le recrutement d'un animateur du patrimoine. Il sera placé sous l'autorité du directeur des affaires culturelles de la Ville de Senlis qui suivra une feuille de route élaborée par le comité de direction du PAH, composé d'élus des 4 communes concernées (Senlis, Ermenonville, Fontaine-Chaalis, Mont l'Evêque) et de membres consultatifs. Il aura pour mission phare de sensibiliser la population locale à l'architecture, au patrimoine et au paysage via la mise en œuvre d'actions culturelles dédiées à un public diversifié d'habitants et de touristes, et aussi de former les guides conférenciers du territoire, et de définir le projet scientifique et culturel du futur Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

Par ailleurs, la commune assume pleinement sa responsabilité sociétale en s'engageant, auprès des partenaires financiers que sont les services de l'Etat, à travers la Direccte, et le Conseil Départemental de l'Oise, dans des chantiers d'insertion, qui génèrent des économies de fonctionnement mais permettent aussi l'insertion par le travail de jeunes en situation de rupture sociale ou professionnelle. 2016 verra ainsi la mise en place de 2 chantiers : d'une part, pour l'entretien de la voie verte et des espaces verts du quartier de Brichebay, et d'autre part pour la rénovation d'une partie des remparts Bellevue.

Subventions aux associations

La municipalité a pleinement conscience de la richesse que représentent pour notre ville et ses habitants les actions des nombreuses associations. Le niveau des subventions accordées aux associations senlisiennes demeure largement supérieur à la moyenne des subventions versées dans les villes de notre strate.

L'enveloppe globale des subventions aux Associations sera maintenue à 680 000 €. En outre, il convient de souligner l'effort de la municipalité envers les associations, à travers les aides en nature par la mise à disposition de locaux, de matériel et de personnel dans le cadre de manifestations d'envergure. Cela représente 2 fois le montant des subventions accordées, soit environ 1 198 000 €.

La Municipalité a décidé de stabiliser le montant des subventions des associations suivantes : Associations à caractère social, Associations de commerçants, CEEBIOS, Office du Tourisme, Association Jeanne d'Arc.

Par ailleurs, la situation de chaque association sera examinée au cas par cas. La plus grande attention sera accordée à la fois à sa situation de trésorerie et à ses projets qui doivent contribuer à l'intérêt général local.

Social

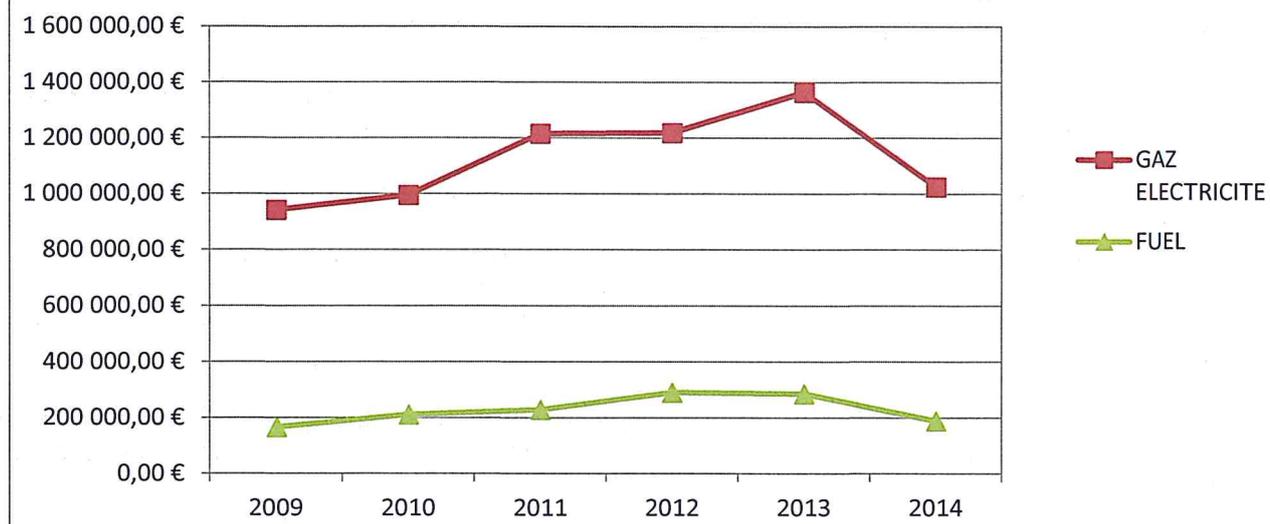
Les aménagements des locaux du CCAS, pour un meilleur accueil des usagers et une amélioration des conditions de travail des agents, ont été réalisés en 2015.

Le transfert des activités liées à la petite enfance et au 3^{ème} âge à la Ville, va permettre au CCAS de recentrer son activité sur l'action sociale qui reste une priorité pour la municipalité. En rapprochant les services de l'éducation et de la petite enfance, il contribuera à une meilleure cohérence de l'action municipale en faveur des jeunes. De plus, les projets relatifs à ces secteurs seront portés directement par le Conseil Municipal, par exemple la future crèche dans l'éco quartier de la gare.

Le CCAS continuera autant que de besoin ses interventions en faveur des plus fragiles à travers ses secours et aides. Par ailleurs, il aura vocation à maintenir son soutien à l'action de portage de repas et d'aide-ménagère à travers son soutien à l'ADPS. L'excédent du CA 2015 doit lui permettre de répondre pleinement à ces deux objectifs.

Énergie

Évolution des dépenses d'énergie



En matière d'énergie, la commune de Senlis est soumise aux aléas des conditions climatiques et de la variation des prix de l'énergie, mais il sera toutefois possible, si l'année 2016 est aussi favorable que 2015, d'en limiter les coûts.

Malgré tout, la municipalité poursuivra les investissements qui permettront l'optimisation budgétaire à long terme de ce poste de dépense (remplacement de chaudières énergivores par des chaudières plus économiques).

D'ailleurs, afin de contenir les dépenses inévitables liées à l'augmentation des tarifs des énergies, la Ville avait déjà mis en concurrence les opérateurs pour la fourniture de gaz en fin d'année 2014. Pour les dépenses d'électricité, la Ville de Senlis, par le biais d'un groupement de commande avec le Syndicat d'électricité de l'Oise, SE60, a une nouvelle fois mis en concurrence les différents fournisseurs afin de limiter l'impact de la fin des tarifs réglementés.

Part de l'énergie dans les charges à caractère général

Énergie	2011	2012	2013	2014	2015 *
Gaz - Électricité	1 215 158,26 €	1 218 749,87 €	1 364 294,83 €	1 026 008,51 €	1 171 500 €
Fuel	226 840,20 €	289 455,10 €	284 565,30 €	187 883,70 €	153 300 €
Total Fluide	1 441 998,46 €	1 508 204,97 €	1 648 860,13 €	1 213 916,8 €	1 324 800 €
Charges générales	6 178 286,90 €	6 817 791,66 €	7 097 829,99 €	6 459 662,21 €	6 905 000 €
% Fluides	23,34 %	22,12 %	23,23 %	18,79 %	19,18 %

* 2015 non consolidé

Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) et Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA)

Le Décret n°2014-1327 du 05/11/2014 relatif aux Ad'AP impose aux collectivités locales la mise en conformité de l'ensemble de leurs bâtiments avec les dispositions pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Conformément à la délibération du 24 septembre 2015, relative à l'élaboration de ces 2 documents obligatoires, une ligne de crédit de près de 300 000 € sera prévue au budget 2016, pour faire face aux 1ers travaux de mise en conformité.

TUS

Fin 2012, Le Transport Urbain Senlisien (TUS) a été largement amélioré et son réseau a été redéployé.

Au-delà du renforcement de l'offre qualitative (adaptation de la taille des véhicules, augmentation du nombre de véhicules, fréquences de passage plus élevées aux heures de pointe en passant d'une heure à vingt minutes, plus grande amplitude horaire), le TUS s'est davantage ouvert à une utilisation pour les liaisons domicile-travail via la création de trois arrêts supplémentaires dans la zone d'activités, des liaisons optimisées avec les lignes du Conseil Départemental et avec la ligne du Conseil Régional vers le pôle de Roissy. Par ailleurs, des moyens novateurs ont également été mis en place comme la possibilité d'utiliser certaines lignes départementales interurbaines.

La préparation du renouvellement du contrat actuel de transport public de voyageurs a été l'occasion de procéder à un diagnostic du réseau TUS avec l'assistance d'un bureau d'études spécialisé, notamment via la réalisation de comptages, qui a également permis de mesurer la satisfaction des voyageurs. Il en ressort que le TUS se révèle être un véritable vecteur de lien social en facilitant les déplacements des voyageurs « captifs » (personnes âgées, non actifs, etc...) en reliant les quartiers résidentiels, au centre-ville et aux zones d'activité et commerciale. De plus, son tracé aujourd'hui optimisé, le TUS s'adresse aussi aux personnes actives, contribuant ainsi au dynamisme et l'attractivité de la commune, tout en étant une alternative à la voiture individuelle. Lors des comptages, les voyageurs ont ainsi indiqué que la gratuité était bien entendu un atout majeur et fortement apprécié. Ils ont également loué la fréquence de passage et la pertinence du réseau.

Aujourd'hui, avec pour les lignes régulières, 1 880 trajets journaliers qui correspond à une utilisation intensive, il apparaît par comparaison avec des collectivités de moins de 50 000 habitants que le TUS présente une productivité supérieure à la moyenne.

Comme toutes réformes d'envergure, des modifications nécessaires ont été apportées tout au long de l'année 2013 en collaboration avec la Société KÉOLIS, titulaire du marché.

Une fois ces aménagements pérennisés, nous avons engagé des négociations avec la Société KEOLIS afin de formaliser un avenant au marché. Ces négociations ont été longues et difficiles. Il s'agissait d'arriver à finaliser un avenant à un prix acceptable pour les 2 parties, tant sur le prix du kilomètre supplémentaire que sur le prix des heures de conduite.

- En août 2013, la société KEOLIS transmet une première version d'avenant.
- En novembre 2013, l'AMO service 2 000 vérifie la partie technique, financière et juridique de l'avenant.
- En mars 2014 notre AMO service 2 000 rend un premier rapport.
- 14/11/2014 : 1^{ère} réunion de négociation avec la Société KEOLIS et la Ville de Senlis en présence de l'AMO. Cette négociation a porté essentiellement sur les problématiques techniques (nombre de kilomètres, unités d'œuvre, etc...).
- En Mars 2015, la société KEOLIS a rendu ses conclusions sur la partie technique, ce qui est validé par notre AMO. Suite à cette validation, la société KEOLIS a proposé un nouvel avenant avec un chiffrage révisé.
- En Juin 2015, 2^{ème} réunion de négociation avec la Société KEOLIS, portant essentiellement sur la partie financière. En effet, le coût des unités d'œuvre en supplément dû aux modifications du réseau était surévalué. Négociation sur les pénalités appliquées à l'exploitant.
- En novembre 2015, 3^{ème} réunion de négociation avec la Société KEOLIS, portant sur la partie financière. Désaccord sur les bases de calcul du prix unitaire des unités d'œuvre.
- Décembre 2015 : Accord global (parties financière et technique) de l'avenant.

A ce jour, un accord est en cours de finalisation pour la conclusion d'un avenant d'un montant d'environ 173 000 euros TTC par an.

Qualité de service et d'accueil : Démarche « Marianne »

Conformément à nos engagements, nous avons entrepris une démarche qualité des services municipaux qui implique le service Citoyenneté, véritable vitrine de l'Hôtel de Ville, non seulement en sa qualité de pôle d'accueil et d'orientation des usagers du service public mais aussi à travers ses autres missions : état civil (naissances, mariages, décès, cimetières), élections, recensement militaire, dispositif passeport. Ainsi, pour satisfaire aux critères d'obtention d'un label « Marianne », dont celui du confort d'accueil et d'accessibilité du public, mais aussi des agents, il a été procédé en 2015 au remplacement de l'ensemble du mobilier du service et à la création d'une zone d'attente spécifique.

De même plus de 56 000 actes d'Etat Civil ont fait l'objet d'une numérisation, pour faciliter les démarches administratives des usagers, autre engagement municipal inscrit lui aussi dans une démarche qualité. Pour pouvoir prétendre au dépôt d'un dossier de labellisation dès cette année, l'inscription de crédits budgétaires est nécessaire. La

migration vers un logiciel métier permettra l'accès à la démarche COMEDec en y intégrant la numérisation réalisée, la sécurisation du service et la réalisation d'une autre campagne de numérisation de moindre ampleur.

2 - Investissement

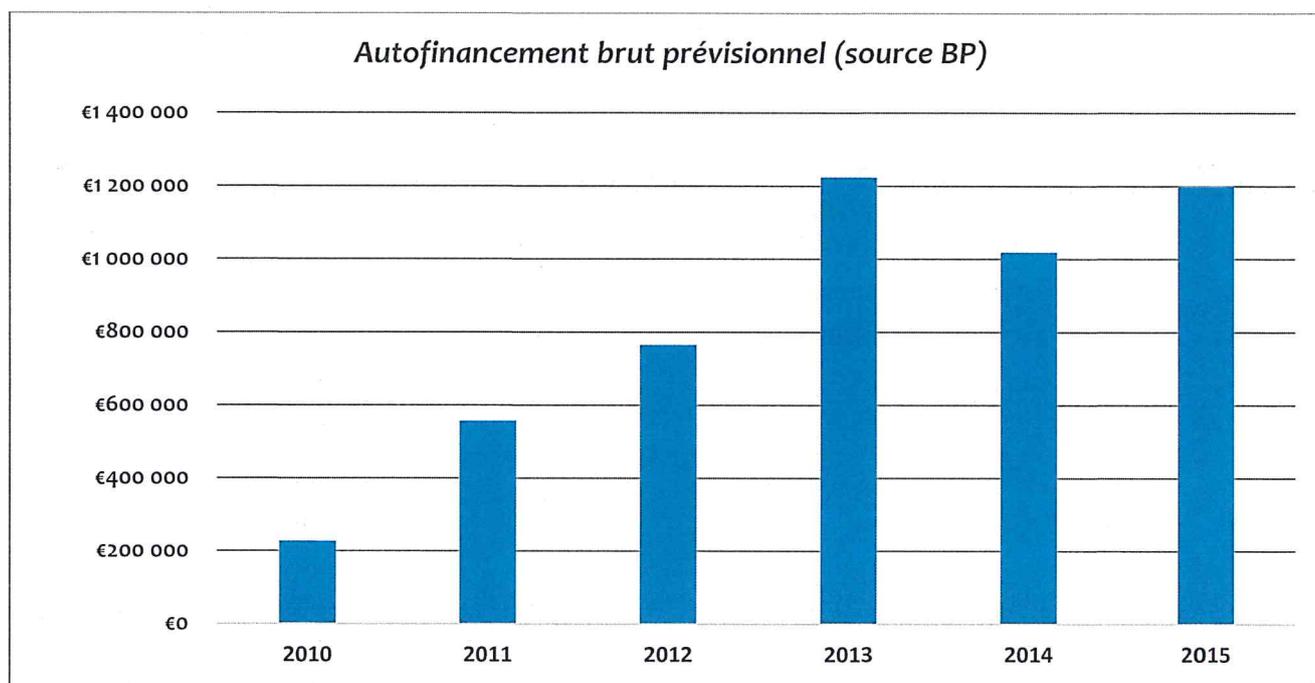
a) Recettes

Autofinancement

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses constitue l'autofinancement pour une collectivité.

Nous ne pourrions dégager un autofinancement prévisionnel équivalent à celui de 2015 qui était de 1 199 000 €.

Cette dégradation de notre autofinancement est due essentiellement à la baisse des dotations de l'Etat. Néanmoins, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet d'en subir un impact limité.



Définition : Autofinancement brut (ou épargne brute) : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement

Cessions

La municipalité maintiendra sa politique dans ce domaine en procédant à la cession des bâtiments représentant une charge inutile pour la commune. Il est capital d'ajuster nos biens immobiliers à nos moyens. Des bâtiments fermés qui se dégradent non seulement imposent des frais d'entretien très lourds susceptibles de grever le budget communal, mais en plus ternissent l'image de la Ville. Aussi, nous avons procédé à des cessions immobilières qui ont permis simultanément à la commune de se désendetter et de faire des investissements en fonds propres.

En 2015, la cession des anciennes imprimeries, place aux Veaux, doit permettre l'installation d'un cabinet d'avocats en plein cœur de ville. Cette opération a ainsi permis de conjuguer, valorisation d'un bien immobilier devenu inutile, optimisation des ressources financières et développement économique.

Par ailleurs, malgré les évaluations divergentes de France Domaine (estimations de 1 556 000 € à 4 800 000 €, puis 4 320 000 € et enfin à 1 584 986 € !) et l'agitation médiatique savamment orchestrée qui s'en est suivie, la cession des logements d'habitation avenue de Beauval a permis à un bailleur social, Picardie Habitat, d'engager des travaux de

réhabilitation de l'immeuble pour un montant de 2,8 millions €. Cette opération, intégrant ainsi ces 32 logements dans le contingent des logements dits sociaux au sens de la loi SRU, permet à la ville de consolider son taux de logements conventionnés, de voir réhabiliter un immeuble qui se dégradait depuis plusieurs années et d'enregistrer 1 200 000 € de recettes d'investissement.

Le montant des cessions 2016 sera à peu près équivalent à celui de 2015.

Sont notamment envisagées les cessions suivantes :

- Anciens locaux VÉOLIA, sis 1 rue du Moulin Saint-Rieul, en vue de la construction d'un programme de logements intermédiaires.
- Logement de fonction rue de Beauvais
- Logement de fonction Rue du Moulin St Tron
- Logement de fonction rue du Vieux Chemin de Pont
- Logements de fonction rue de la Fontaine des Malades

Emprunts

Dette de la Ville par habitant

Année	Au 01/01	Capital remboursé	Capital emprunté	Au 01/01 par habitant	Moyenne Strate par habitant
2010	21 215 165 €	2 434 964 €	0	1 253 €	1 050 €
2011	18 780 201 €	2 006 925 €	0	1 108 €	1 050 €
2012	16 773 276 €	1 816 530 €	4 100 000 €	992 €	1 040 €
2013	19 056 749 €	1 891 524 €	0	1 130 €	NC
2014	17 165 225 €	1 832 559 €	0	1 039 €	1 006 €
2015	15 330 298 €	1 931 620 €	1 200 000 €	929 €	NC
2016	14 598 678 €			897 €	

L'emprunt en tant qu'outil de financement ne doit pas être négligé car nous y aurons recours pour des dossiers structurants tels que la rénovation de l'église Saint-Pierre, la construction des tribunes, des vestiaires et du Club House des nouveaux terrains de rugby, mais aussi des restaurations importantes sur les remparts. Il est logique de répartir l'effort entre les usagers d'aujourd'hui et ceux de demain, afin d'éviter toute charge excessive sur les contribuables actuels.

Alors que la dette du secteur communal a progressé de 1,3 % en 2015, celle de la ville de Senlis a baissé de 4,7 %.

Suite au travail entrepris depuis 4 ans, nos fondamentaux sont sains : la dette par habitant, limitée à 897 euros au 1er janvier 2016, diminue ainsi notre taux d'endettement et témoigne de la bonne gestion financière de notre ville.

Au 1^{er} janvier 2016, la durée de vie moyenne de l'encours de la dette est de 5 ans (moyenne de la strate - 50 000 habitants : environ 6,7 ans).

Le taux moyen de notre dette est estimé à 1,91 % pour 2016, selon les anticipations du marché.

C'est pourquoi cette année, le montant d'emprunt qui sera proposé lors du budget devrait être supérieur au montant du capital remboursé.

Mécénat

Le Fonds de dotation pour le patrimoine de Senlis, créé le 16 avril 2015 sous l'impulsion de la Municipalité, a en 9 mois réuni la somme d'environ 170 000 €. Son conseil d'administration devra en 2016 en définir le fléchage, qui pourrait se porter sur la participation à la remise en état de l'orgue de la cathédrale.

b) Dépenses

Les projets d'investissement de 2016 s'inscrivent dans la continuité de 2015 avec notamment les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (APCP) portant sur :

- la poursuite des travaux de restauration de l'ancienne Eglise Saint-Pierre avec la finalisation de la 3^{ème} tranche portant sur la restauration de la tour sud et la mise en sécurité intérieure. Nous démarrerons également la dernière tranche qui concernera l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la mise aux normes des installations électriques et de sécurité. Il sera aussi nécessaire de remplacer la chaudière.

- la finalisation de la construction des tribunes, du club house et des vestiaires de rugby

Auxquels s'ajouteront d'autres projets d'investissement :

La poursuite nécessaire de la rénovation de notre voirie, l'amélioration de l'éclairage public et la signalisation : même si ce point important ne fera plus l'objet d'une autorisation de programme, nous conserverons chaque année un effort équivalent voire supérieur à 1 million d'euros.

Nous devons aussi réaliser des travaux nécessaires dans nos écoles et nos établissements sportifs.

En matière de culture, il est envisagé de moderniser la bibliothèque municipale par un changement du système informatique de gestion des documents, livres, DVD...

Quartier Ordener

Le quartier Ordener poursuit son développement.

La manufacture de Senlis est installée avec son centre de formation depuis le mois d'août 2014. Cette entreprise de maroquinerie et de briderie accueillera, à terme, 200 emplois sur le site.

Au cours de l'année 2015, 8 petites entreprises se sont installées créant 14 emplois nouveaux.

Prochainement nous devrions voir 2 sociétés d'accompagnement à l'emploi et de formation nous rejoindre sur le site créant, là encore, 10 emplois.

2016 devrait être l'année de la signature de la convention de délégation à un opérateur gestionnaire, comme prévu dans le schéma de développement.

Nous avons pu obtenir en 2015, une reconduction de la subvention exceptionnelle du Ministère de la Défense à hauteur de 370 000 euros. La municipalité affectera cette recette exceptionnelle aux actions de développement économique.

Remparts

Nos remparts nécessitent toujours des travaux importants de rénovation.

Dès 2016, une partie de ces travaux devrait être réalisée dans le cadre de « chantiers d'insertion ».

Cathédrale

Concernant le portail Ouest de notre Cathédrale, des négociations avec les services de la DRAC sont en cours sur la technique la mieux adaptée à sa protection. Nous étudions d'autres options que celle d'un porche ou d'un auvent.

Une dotation financière équivalente à celle inscrite au BP 2015 sera consacrée à l'entretien de l'édifice.

Piscine

La piscine d'été, certes très appréciée par les Senlisiens, était un gouffre financier pour la Ville de Senlis.

Cet équipement pèse, chaque année, considérablement tant dans le budget de fonctionnement (200 000 euros) que dans le budget d'investissement (mise en conformité permanente, travaux de réfection suite à la saison hivernale...).

Le nouveau contexte budgétaire particulièrement difficile, marqué par les baisses de dotations de l'Etat, exige des efforts partagés par tous les Senlisiens et impose des choix courageux, comme la fermeture de la piscine d'été. Cette fermeture est un choix de raison qui ne pénalisera pas les Senlisiens puisque le service va se poursuivre à la piscine Yves Carlier dont nous allons aménager les extérieurs pour y accueillir, tout l'été, les usagers.

Parallèlement, nous poursuivons, dans le cadre de l'étude de programmation de la Communauté de communes des 3 Forêts, notre travail de fond sur un nouvel équipement aquatique. Nouvel équipement qui devra répondre aux attentes des scolaires, des clubs et des familles.

ÉcoQuartier

Le projet de l'ÉcoQuartier, avec à la clé 120 logements, accueillera 40 % de logements en accession libre, 40 % de logements intermédiaires et 20 % de logements conventionnés, une crèche de 40 berceaux, un parking public, ainsi que des activités commerciales, de services et de bureaux en rez-de-chaussée des constructions.

La procédure de mise en concurrence est en voie d'achèvement pour la 1ère phase du projet (situé sur des terrains appartenant à la Ville). Ainsi, un permis de construire sera déposé au printemps 2016. Les fouilles archéologiques débuteront cette année, et une livraison prévisionnelle est prévue au second semestre 2019.

Pour la 2ème phase du projet (situé sur des terrains privés), une procédure de mise en concurrence a été lancée afin de permettre de sélectionner en 2016 un aménageur en charge de la Zone d'Aménagement Concerté.

Zone d'Activité Économique

Concernant la Zone d'Activité Économique « Senlis Sud Oise » la première action du programme de requalification porte sur le renouvellement intégral de la signalétique et la modernisation de l'éclairage public. Sont programmés en 2016 l'élargissement du pont, situé sur l'avenue Etienne Audibert, et l'aménagement de l'avenue Eugène Gazeau.

Bibliothèque

Suite à l'incendie qui avait touché la salle des romans, des travaux de réfection de cette partie du rez-de-chaussée ont été réalisés en 2015.

Grâce à la ré-informatisation, la bibliothèque est en cours de modernisation tant pour les agents du service que pour les usagers. Ce projet déploie simultanément trois volets interdépendants : changement du logiciel métier et de la base de données, changement du site internet et du portail interface avec le public, équipement des supports et des banques de prêt en technologie RFID.

Cette transition numérique permettra d'augmenter l'autonomie des usagers en sécurisant les transactions de prêt, et redonnera aux bibliothécaires de la disponibilité tant pour la médiation quotidienne auprès du public que pour la coordination de nouvelles actions culturelles. Elle sera également source de nouvelles pratiques, avec l'augmentation des supports multimédias et l'acquisition de matériel moderne tel que liseuses et tablettes. La modernisation de la bibliothèque s'achèvera en 2017 par un changement de mobilier afin d'accueillir ces nouvelles pratiques.

Le budget prévu est de 273 000 € TTC. La lecture publique étant une priorité dans l'aide aux services culturels des collectivités, le total des subventions attendues est de 181 000 € (90 500 € de la DRAC, 90 500 € du conseil départemental, soit 40 % pour chaque partenaire).

Scolaire

La baisse constante des effectifs et les fermetures passées et assurément à venir de classes, nous ont obligés, dès la rentrée de septembre 2015, à réaliser les regroupements scolaires des écoles du quartier de Bon Secours. Cette décision, en permettant une optimisation des charges d'entretien et d'équipement, aura un impact financier significatif. Parallèlement, ce regroupement nous a permis d'aménager une structure spécifique pour l'accueil de loisirs.

Contraints par l'Etat de mettre en place l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2014, nous avons donc subi en 2015 une dépense supplémentaire de 288 000 euros. L'Etat a participé à cette dépense imposée à hauteur de 68 000 euros, soit un coût net pour la ville de Senlis de 220 000 €.

Toutefois, nous avons fait un atout de cette contrainte puisque nous accueillons régulièrement plus de 600 élèves gratuitement.

Tous les services municipaux se sont mobilisés et ont contribué à la réussite de l'accueil de nos enfants. Ils participent par ailleurs aux activités : le service des sports, le service paysages, le service jeunesse, les ATSEM, les musées, la bibliothèque, le conservatoire, et aussi l'office du tourisme, un marionnettiste, un professeur de hip-hop et un professeur de danse country entourés des animateurs de la Ville.

Grâce à cette politique de redéploiement des services / ressources humaines de la commune, la municipalité a réussi à mettre en place des TAPS de qualité au moindre coût en mettant à profit nos propres compétences.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif montrant l'évolution des effectifs des établissements scolaires du 1^{er} degré de Senlis.

ETABLISSEMENTS	EFFECTIF TOTAL					ANNÉE 2015 / 2016		
	Année 2010 / 2011	Année 2011 / 2012	Année 2012 / 2013	Année 2013 / 2014	Année 2014 / 2015	Effectif Total	Élèves Senlisiens	Élèves non Senlisiens
I / MATERNELLES								
Argilière	71	67	62	69	70			
Beauval	72	66	54	50	38	94	82	12
Brichebay	176	163	166	163	163	143	136	7
Séraphine Louis	73	71	46	36	44	44	41	3
Saint-Péravi	80	73	70	76	69	59	52	7
Orion	65	72	67	68	62	67	66	1
Anne de Kiev	69	62	67	68	52	52	46	6
Sous total écoles publiques	606	574	532	530	498	459	423	36
N. D. Du Sacré Cœur	156	152	152	152	156	146	87	59
Total Maternelles	762	726	684	682	654	605	510	95
II / ELEMENTAIRES								
Argilière	127	117	115	114	107	170	141	29
Beauval	105	106	96	97	98			
Brichebay	278	271	295	270	269	275	255	20
Séraphine Louis	278	252	236	230	211	196	183	13
Anne de Kiev	183	197	189	171	171	178	160	18
Sous total écoles publiques	971	943	931	882	856	819	739	80
N. D. Du Sacré Cœur	481	478	476	475	468	464	259	205
Total Elémentaires	1452	1421	1407	1357	1324	1283	998	285
Total 1er DEGRÉ PUBLIC	1 577	1 517	1 463	1 412	1 354	1 278	1 162	116
Total 1er Degré	2 214	2 147	2 091	2 039	1 978	1 888	1 508	380

Conclusion

Ces différentes pistes nous permettront de présenter un budget primitif 2016 ambitieux, dont les principales lignes de force reposent sur : un rythme d'investissement préservé, un endettement maîtrisé et des coûts de fonctionnement réduits.

Notre objectif est de garantir un service public de qualité aux Senlisiens, adapté à leurs besoins, malgré les fortes contraintes imposées par le contexte budgétaire et financier, tel que cela a été rappelé dans le Préambule.

Nos décisions s'inscrivent dans une ligne claire et précise : rigueur, cohérence et réalisme sont les piliers de notre politique budgétaire.

Puis, Madame le Maire a donné la parole au Conseil Municipal et un débat s'en est suivi au cours duquel se sont exprimés : Mme LOISELEUR, Mme REYNAL, Mme SIBILLE, M. GUÉDRAS, M. PRUCHE, M. DELLOYE, Mme MIFSUD, Mme PRUVOST-BITAR, Mme HULI, M. CURTIL, Mme ROBERT, Mme LUDMANN, Mme GORSE-CAILLOU, M. BASCHER.

Ce débat d'orientation budgétaire a duré 2h20.

N° 05 - AP/CP n° 1201 - Restauration de l'ancienne Église Saint-Pierre - Révision

Monsieur DELLOYE expose :

Vu la délibération du 29 mars 2012 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1201,

Vu la délibération du 22 janvier 2015 révisant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1201,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que les travaux de restauration de l'ancienne Eglise Saint-Pierre, qui ont débuté en 2013, se sont poursuivis tout au long des années 2014 et 2015 qui ont vu se terminer la restauration du clocher Nord (1^{ère} phase des travaux), la restauration du chevet et des arcs-boutants (2^{ème} phase des travaux), et l'avancement de la 3^{ème} phase concernant la restauration de la tour Sud et la mise en sécurité intérieure,

Considérant l'obligation d'obtenir l'avis favorable de la Commission de Sécurité pour l'accueil du public dans cette salle, il est indispensable de compléter les travaux de mise en sécurité, de réaliser des travaux d'accessibilité et de finaliser la mise en conformité des installations électriques et de sécurité. Ces travaux font l'objet d'une 4^{ème} phase et pourront débuter dès réception de l'accord de la DRAC 2016 pour un montant estimé à 900 000 euros avec une subvention de la DRAC de 225 000 €,

Considérant qu'au 31 décembre 2015, les entreprises n'ont pas fait parvenir en mairie l'intégralité des factures avant la clôture de l'exercice, les engagements payés s'élèvent à 834 633,53 € ; Il reste donc à régler la somme de 628 713,30 € engagée en 2015,

Vu le coût de la 4^{ème} phase de travaux non prévue initialement, pour la partie mise en accessibilité, dans l'autorisation de programme,

Nous profiterons également de cette 4^{ème} phase pour améliorer le système de chauffage et installer une chaudière à économie d'énergie.

En conséquence, il convient :

- d'augmenter de 800 000 € le montant global de l'autorisation de programme le portant de 2 800 000 € à 3 600 000 €,
- de réajuster les crédits de paiement pour cette opération et de proroger d'une année cette opération.

Montant initial de l'AP : **2 800 000,00 euros**

Crédits de paiement prévus en 2013 :	138 888,01 euros
Crédits de paiement prévus pour 2014 :	597 765,12 euros
Crédits de paiement prévus pour 2015 :	1 463 346,87 euros
Paiements réalisés en 2015 :	834 633,53 euros
Crédits de paiement 2016 :	600 000,00 euros

Nouvelle répartition des crédits de paiement :

Montant global de l'AP révisé	3 600 000,00 euros
Crédits de paiement 2013 :	138 888,01 euros
Crédits de paiement 2014 :	597 765,12 euros
Crédits de paiement 2015 :	834 633,53 euros
Crédits de paiement 2016 :	1 428 713,34 euros
Crédits de paiement 2017 :	600 000,00 euros

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 14 janvier 2016,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a prorogé d'une année cette opération,
- a adopté la nouvelle répartition des crédits de paiements pour cette opération,
- a autorisé l'inscription des crédits nécessaires au compte 2313/324 du budget de la Ville de Senlis pour un montant de 900 000 € au budget primitif 2016 et pour un montant de 528 713,34 € au budget supplémentaire 2016.

N° 06 - AP/CP n° 1103 - Aménagement de terrains de rugby - Révision

Monsieur DELLOYE expose :

Vu la délibération du 28 avril 2011 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1103,

Vu la délibération du 22 janvier 2015 révisant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1103,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que les travaux ont débuté au cours du 4^{ème} trimestre 2012 et se sont terminés en 2015 pour la partie aménagement des terrains,

La dernière phase pour la construction des vestiaires et tribunes a débuté en 2015.

L'étude paysagère préalable à la demande de permis de construire n'a pu être réalisée en 2014 du fait de la défection constatée du maître d'œuvre retenu pour cette étude. Elle a été faite en 2015 et les travaux ont pu débuter.

Les contraintes imposées par l'Architecte de Bâtiments de France et les difficultés de drainage des terrains nous font augmenter sensiblement les prévisions initiales.

En conséquence, il nécessaire :

- d'augmenter de 209 000 € le montant global de l'autorisation de programme, le portant ainsi de 1 435 200 € à 1 644 200 €,
- de réajuster les crédits de paiement pour cette opération et de proroger d'une année cette opération.

Il convient donc de réajuster les crédits de paiement pour cette opération.

Montant initial de l'AP :	1 435 200,00 euros
Crédits de paiement 2012 :	70 058,34 euros
Crédits de paiement 2013 :	124 780,63 euros
Crédits de paiement 2014 :	282 341,97 euros
Crédits de paiement 2015 :	958 019,06 euros
Paiements réalisés en 2015 :	109 359,48 euros

Nouvelle répartition des crédits de paiement :

Montant global de l'AP révisé	1 644 200,00 euros
Crédits de paiement 2012 :	70 058,34 euros
Crédits de paiement 2013 :	124 780,63 euros
Crédits de paiement 2014 :	282 341,97 euros
Crédits de paiement 2015 :	109 359,48 euros
Crédits de paiement 2016 :	1 057 659,58 euros

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 14 janvier 2016,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. BASCHER ne prend pas part au vote),

- a prorogé d'une année cette opération,
- a adopté la nouvelle répartition des crédits de paiement pour cette opération,
- a autorisé l'inscription des crédits nécessaires au compte 2313/412 du budget de la Ville de Senlis pour un montant de 700.000 € au budget primitif 2016 et pour un montant de 357 659,58 € au budget supplémentaire 2016.

N° 07 - AP/CP n° 1101 - Voirie - Signalisation, éclairage public - Révision

Monsieur GUÉDRAS expose :

Vu la délibération du 28 avril 2011 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1101,

Vu la délibération du 22 janvier 2015 révisant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1101,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Il est à noter qu'au cours de 2015, la somme totale de 1 355 585,09 € a été engagée au titre de cette opération,

Toutefois considérant qu'au 31 décembre 2015, les entreprises n'ont pas fait parvenir en mairie l'intégralité des factures avant la clôture de l'exercice et que des travaux sont en cours de réalisation, les dépenses payées s'élèvent à 971 571,89 €.

Il reste donc à régler la somme de 384 007,20 € engagés

En conséquence, il convient de réajuster les crédits de paiement pour cette opération et de la proroger d'une année pour permettre les paiements des opérations en cours

Montant global de l'AP :	5 000 000,00 euros
Crédits de paiement 2011 :	451 687,37 euros
Crédits de paiement 2012 :	1 122 167,64 euros
Crédits de paiement 2013 :	946 106,93 euros
Crédits de paiement 2014 :	1 109 912,23 euros
Crédits de paiement prévus 2015 :	1 370 125,83 euros
Paiements réalisés en 2015 :	971 571,89 euros

Nouvelle répartition des crédits de paiement :

Crédits de paiement 2011 :	451 687,37 euros
Crédits de paiement 2012 :	1 122 167,64 euros
Crédits de paiement 2013 :	946 106,93 euros
Crédits de paiement 2014 :	1 109 912,23 euros
Crédits de paiement 2015 :	971 571,89 euros
Crédits de paiement 2016 :	385 000,00 euros

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 14 janvier 2016,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a prorogé d'une année cette opération,
- a adopté la nouvelle répartition des crédits de paiement pour cette opération,
- a autorisé l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2016 : chapitre 23 compte 2315 pour 168 000 €, chapitre 21 pour 217 000 €.

N° 08 - Avance sur subvention 2016 - Office du Tourisme

Madame GORSE-CAILLOU expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations et portant notamment sur les conventions d'objectifs et la simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu la convention triennale d'objectifs passée avec l'Office du Tourisme, et signée en date du 24 juin 2015,

Le Budget Primitif de la commune sera proposé au vote au mois de février 2016. Les subventions des associations seront quant à elles soumises en mars 2016 et ne pourront donc être versées qu'au début du 2^{ème} trimestre.

Certaines associations nous ont fait part de difficultés budgétaires en début d'année, liées notamment à des charges incompressibles et mensuelles, telles que les frais de personnel.

Dans ce sens, par courrier en date du 19 janvier 2016, l'Office du Tourisme nous a sollicités afin que lui soit versée une avance sur subvention pour l'année 2016.

Par délibération n° 23 du 23 avril 2015, le Conseil Municipal a accordé à l'Office du Tourisme une subvention de 180 000 €.

Conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT susnommé, il est proposé aux membres du Conseil municipal de verser 25 % de ce montant à l'association, avant le vote du budget 2016, soit 45 000 €.

Cette avance sur subvention sera ensuite intégrée dans la subvention de fonctionnement 2016 accordée à l'Office de Tourisme qui fera l'objet d'une proposition au Conseil Municipal en mars 2016. Il est important de préciser que cette avance ne préjuge en rien du montant final de la subvention qui sera allouée en 2016.

Les sommes seront inscrites au Budget Primitif 2016 de la Ville, au compte 6574.

L'avance sur subvention est soumise aux obligations de la convention d'objectifs qui lie l'Office du Tourisme à la Municipalité.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme HULI),

- a consenti au versement d'une avance sur subvention 2016 pour un montant de 45 000 € à l'Office du Tourisme.

N° 09 - Avance sur subvention 2016 - Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis (CEEBIOS)

Monsieur PRUCHE expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations et portant notamment sur les conventions d'objectifs et la simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu la convention triennale d'objectifs passée avec le Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis (CEEBIOS), et signée en date du 30 avril 2015,

Le budget primitif de la commune sera proposé au vote au mois de février 2016. Les subventions des associations seront quant à elles soumises en mars 2016 et ne pourront donc être versées qu'au début du 2^{ème} trimestre.

Certaines associations nous ont fait part de difficultés budgétaires en début d'année, liées notamment à des charges incompressibles et mensuelles, telles que les frais de personnel.

Dans ce sens, par courrier reçu en date du 21 janvier 2016, le Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis (CEEBIOS) nous a sollicités afin que lui soit versée une avance sur subvention pour l'année 2016.

Par délibération n° 23 du 23 avril 2015, le Conseil Municipal a accordé à l'association CEEBIOS une subvention de 20 000 €.

Conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT susnommé, il est proposé aux membres du Conseil municipal de verser 25 % de ce montant à l'association, avant le vote du budget 2016, soit 5 000 €.

Cette avance sur subvention sera ensuite intégrée dans la subvention de fonctionnement 2016 accordée à l'association CEEBIOS qui fera l'objet d'une proposition au Conseil Municipal en mars 2016. Il est important de préciser que cette avance ne préjuge en rien du montant final de la subvention qui sera allouée en 2016.

Les sommes seront inscrites au Budget Primitif 2016 de la Ville, au compte 6574.

L'avance sur subvention est soumise aux obligations de la convention d'objectifs qui lie l'association CEEBIOS à la Municipalité.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PESSÉ, M. CANTER, Mme HULI),

- a consenti au versement d'une avance sur subvention 2016 pour un montant de 5 000 € au Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis (CEEBIOS).

N° 10 - Acquisition foncière - Terrain rue de la Fontaine des Arènes

Monsieur GUÉDRAS expose :

Vu les articles L 2122.21 et L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n°86-455 du 14 mars 1986, relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des domaines,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics, qui fixe le seuil de consultation de France Domaine à 75 000 €.

Considérant qu'un glissement de la voirie rue de la Fontaine des Arènes, accompagné de l'éboulement du parapet d'un mur de soutènement de cette voirie, oblige la ville de Senlis à reconstruire un nouveau mur de soutien le long du mur de soutènement existant.

Considérant que la construction du nouveau mur se trouve sur l'emprise d'un terrain appartenant à Monsieur et Madame de BODMAN, sur la parcelle cadastrée AO 227 et que l'épaisseur de l'ouvrage remet en cause le principe du terrain d'assiette.

La surface prévisionnelle impactée est de 14,17 m². Cette surface pourra être réévaluée à l'issue de la livraison des travaux.

Considérant la nécessité de rétablir la circulation normale rue de la Fontaine des Arènes, dans l'intérêt de la voirie communale et des Senlisiens, par la construction d'un mur de soutènement,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé Madame le Maire à procéder à l'acquisition, auprès de Monsieur et Madame de BODMAN, de la surface d'emprise de terrain nécessaire à la construction du mur de soutènement pour un montant de de 400 € le m², aux fins de permettre le rétablissement normal de la circulation routière rue de la Fontaine des Arènes,
- a autorisé Madame le Maire à signer tous actes à intervenir en ce sens et notamment les actes notariés.

N° 11 - Demande de subvention au FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) - 3^{ème} phase de vidéo-protection

Monsieur DELLOYE expose :

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu l'article 226-1 du Code Pénal qui fixe le cadre législatif de l'atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui,

La Ville de Senlis est engagée dans un programme pluriannuel d'équipement de son territoire en vidéo-protection dans le but de sécuriser des sites référencés et de lutter contre les actes d'incivilité et de délinquance.

A ce titre, une deuxième tranche a été réalisée en 2015. Elle a consisté en la mise en fonction de nouvelles caméras situées :

- Complexe sportif Yves Carlier,
- Entrée de ville constituée par l'avenue de Creil,
- Quartier du Val d'Aunette (zone commerçante).

Le déploiement suivant, au titre de l'année 2016, objet de la présente demande de subvention, réside dans une sécurisation d'autres lieux déterminés comme devant en bénéficier :

- Quartier de Bonsecours :
 - « Rotonde »
 - City stade
- Entrée de ville constituée par l'avenue du Général de Gaulle,
- Intersection formée par l'avenue du Général de Gaulle et l'Avenue de la Forêt.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 39 459 € HT (46 390,80 € TTC), conformément au marché souscrit auprès de la société NTI (60 Beauvais).

Cette opération est susceptible de bénéficier de l'octroi d'une subvention de la part du FIPD 2016 (fonds interministériel de prévention de la délinquance).

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé Madame le Maire à solliciter l'octroi d'une demande de subvention la plus élevée possible au titre du FIPD 2016 pour cette opération.

N° 12 - Demande de subvention au Conseil Départemental - 3^{ème} phase de vidéo-protection

Monsieur DELLOYE expose :

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu l'article 226-1 du Code Pénal qui fixe le cadre législatif de l'atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui,

La Ville de Senlis est engagée dans un programme pluriannuel d'équipement de son territoire en vidéo-protection dans le but de sécuriser des sites référencés et de lutter contre les actes d'incivilité et de délinquance.

A ce titre, une deuxième tranche a été réalisée en 2015. Elle a consisté en la mise en fonction de nouvelles caméras situées :

- Complexe sportif Yves Carlier,
- Entrée de ville constituée par l'avenue de Creil,
- Quartier du Val d'Aunette (zone commerçante).

Le déploiement suivant, au titre de l'année 2016, objet de la présente demande de subvention, réside dans une sécurisation d'autres lieux déterminés comme devant en bénéficier :

- Quartier de Bonsecours :
 - La « rotonde »
 - Le city stade
- L'entrée de ville constituée par l'avenue du Général de Gaulle,
- L'intersection formée par l'avenue du Général de Gaulle et l'Avenue de la Forêt.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 39 459 € HT (46 390,80 € TTC) conformément au marché souscrit auprès de la société NTI (60 Beauvais).

Cette opération est susceptible de bénéficier de l'octroi d'une subvention de la part du Conseil Départemental de l'Oise.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé Madame le Maire à solliciter l'octroi d'une demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour cette opération.

N° 13 - Tarifs billetterie « Senlis fait son théâtre » - 5^{ème} édition

Madame ROBERT expose :

Fort de succès des précédentes éditions de son festival « Senlis fait son théâtre », la ville de Senlis souhaite de nouveau proposer au public senlisien et extérieur cet événement produisant sur scène et en plein air des comédiens amateurs et professionnels.

Ce festival se déroulera du jeudi 31 mars au dimanche 3 avril 2016 et proposera des spectacles amateurs et professionnels, en intérieur et en plein air.

Pour encourager le public à aller assister à plusieurs spectacles, il est proposé de maintenir la tarification unique nommée « pass » pour l'accès à la majorité des spectacles du festival, certains spectacles en déambulation ou en extérieur restant accessibles librement.

Un pass à tarif réduit permet d'appliquer un tarif préférentiel à différentes catégories de population : familles à partir de 4 personnes et plus, moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, + de 65 ans, sur présentation d'un justificatif.

Proposition tarifaire :

- Pass individuel plein tarif : 10 €
- Pass individuel tarif réduit (famille à partir de 4 personnes, moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, + de 65 ans, sur présentation d'un justificatif) : 5 €

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. CLERGOT par le pouvoir donné à Mme BAZIREAU, Mme BONGIOVANNI par le pouvoir donné à M. L'HELGOUALC'H, Mme HULI),

- a approuvé les tarifs de billetterie du festival « Senlis fait son théâtre », tels que détaillés ci-dessus.

N° 14 - Demandes de subvention à différents organismes privés au titre de l'année 2016 pour les manifestations culturelles municipales

Madame ROBERT expose :

Tout au long de l'année, la Ville de Senlis propose une programmation culturelle et de loisirs qu'elle souhaite de qualité et accessible à tous.

Avec notamment deux festivals, un de théâtre en avril et un de danse en novembre, ainsi que des opérations saisonnières comme les Lézards d'été en juillet-août et Senlis en fête en décembre.

La Ville envisage de transmettre des dossiers de demandes de subvention à différents organismes comme la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) ou la Fondation d'Entreprise de la Banque Populaire. Ces dossiers seront constitués en fonction des projets culturels et de loisirs et répondront aux critères d'éligibilité de ces organismes, notamment :

- Faire apparaître le logo du financeur sur les supports de communication,
- Programmer des actions ou spectacles d'ordre éducatif et culturel,
- Justifier de financements d'autres partenaires les actions,
- Veiller à programmer des œuvres relevant du répertoire du financeur.

Le montant maximal de la subvention sera systématiquement sollicité.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé Madame le Maire à solliciter auprès d'organismes privés l'octroi de subventions aussi élevées que possible,
- a autorisé Madame le Maire ou l'adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles à signer tout document en ce sens.

N° 15 - Convention de partenariat pour le bicentenaire de Thomas Couture

Madame ROBERT expose :

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'occasion du bicentenaire de la naissance de Thomas Couture (Senlis, 1815-Villiers-le-Bel, 1879), plusieurs musées de Picardie et le musée de la Vie romantique à Paris se sont associés pour proposer des expositions et une programmation culturelle variée, afin de faire découvrir l'œuvre de l'artiste au grand public.

Afin de réduire les coûts de l'opération, les principaux partenaires, dont le MUDO (Musée de l'Oise) et le Musée d'Art et d'Archéologie à Senlis, ont imaginé éditer des supports de communication communs (affiches 40 x 60 cm, dépliants 8 pages et dossier de presse).

Les modalités de participation de chaque partenaire au financement de ces supports sont fixées par une convention qui prévoit que le MUDO prend en charge la totalité des dépenses de conception et d'impression des supports de communication communs, évaluées à 12 000 €, et qu'il facturera la prestation après réalisation aux musées partenaires selon les montants préalablement déterminés. La DRAC de Picardie a accordé au département, par arrêté du 17 août 2015, une subvention de 7 000 € pour la communication du projet.

La participation financière de la ville de Senlis a été fixée à 1 000 €, correspondant à la production de 200 affiches 40 x 60 cm et 3 500 dépliantes. Ce montant sera imputé sur les crédits de fonctionnement des musées. À cet effet, un budget « catalogues et impressions » de 4 000 € a été inscrit au BP 2016, pour permettre de couvrir cette dépense et les autres frais de communication et impressions des musées en 2016.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a approuvé la participation de la Ville au financement des supports de communication à hauteur de 1 000 €,
- a autorisé le Maire de Senlis à signer la convention de partenariat établie entre le MUDO (Musée de l'Oise de Beauvais), le Palais de Compiègne et les musées de Senlis pour le financement des supports de communication de l'opération « bicentenaire de Thomas Couture ».

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 00h32.

Fait à Senlis, le 29 janvier 2016.

POUR COPIE CONFORME
le Maire

Pascale LOISELEUR
Présidente de la Communauté de Communes
des Trois Forêts